

Collombey-Muraz : Comptes 2021

Questions d'ordre général

1. Pourrait-on obtenir le détail de l'utilisation des provisions faites en 2020 sur 2021 ?

Sur la provision spécifique créée pour contrer les effets de la pandémie, outre la couverture des coûts de nettoyage supplémentaires liés au COVID-19, pour un montant de Fr. 156'532.20, on peut également prendre en considération la baisse de recettes liées aux locations des salles publiques (Fr. 18'775.-), ainsi que tous les coûts indirects liés à cette pandémie (augmentation des procédures de recouvrement, Fr. 28'216.50, augmentation des coûts liés à l'élimination des déchets, environ Fr. 20'000.-...).

2. Pourrait-on obtenir le détail et les calculs des éventuelles provisions constituées sur l'exercice 2021 ?

Il n'y a pas eu de constitution de nouvelles provisions sur l'exercice 2021, mais le maintien des provisions ou des réserves créées précédemment.

3. Est-ce que constituer cette réserve de 500'000 CHF (Covid 19) s'est finalement avéré judicieux ?

Il s'agissait à tout le moins d'une décision prudente. Qui pouvait prédire à ce moment-là des conséquences de la pandémie sur les états financiers de la municipalité ?

4. Pourrait-on obtenir les comptes de l'EMS ? La commune n'a semble-t-elle pas dû participer au déficit de l'EMS. Est-ce exact ?

Projet compte 2021 en PDF (Annexe 1).

Etant donné le résultat positif de l'exercice de l'EMS, la commune ne doit donc pas participer au déficit.

5. A combien s'élève l'amortissement de la nouvelle STEP ? comment est-il calculé ?

Fr. 555'228.55, ce qui correspond à 7.28% de la valeur comptable. (MCH2 taux envisagé 7%). Sous MCH1, l'ensemble des amortissements doit représenter 10%.

6. Nous constatons des insuffisances de financement dans les fonds spéciaux. Quand est-ce que les taxes d'autofinancement (Eau-déchets) seront réévaluées à la hausse pour être en conformité avec la loi ? Nous sommes en conformité avec la loi, puisque nous avons prélevé sur les fonds constitués à cet effet les insuffisances de financement. Les bénéfices accumulés sont encore suffisants pour couvrir ces insuffisances. Lorsque les fonds deviennent déficitaires, l'avance doit être résorbée dans les 7 ans. Au niveau des mises à jour des taxes, celles-ci sont en cours d'évaluation (notamment pour les eaux usées). Cela va demander une révision complète des règlements et ceux-ci feront l'objet d'une présentation devant le Conseil général.

7. Nous constatons que les postes de maintenance, entretien et réparations d'immeubles sont régulièrement supérieurs au budget (notamment comptes 090 / 200 / 210 / 211 / 303 / 351 / 541 / 780.314). Pour quelles raisons ?

Malheureusement les pannes et sinistres sont rarement prévisibles. Le montant au budget correspond à une moyenne des dépenses, sauf si un remplacement est spécifiquement prévu. D'autres dépenses sont des réponses à des demandes en cours d'année comme par exemple pour la maison de commune : les panneaux acoustiques, l'obscurcissement de la salle des combles, chauffage supplémentaire. Toutes ces dépenses font l'objet d'une validation du Conseil municipal, dans le cadre de ses compétences. Il faut également toujours mettre en relation avec ces natures 314, les natures 436, soit « participation pour dommages ».

090.314.31 Maison de Commune :

Budget 53'000.-, compte 76'352.30 = dépassement de 23'352.30

➤ Non prévu au budget :

- Remplacement de la porte d'entrée ~ Fr. 8'400.-
- Pose de panneaux acoustiques salle du Rez : Fr. 7'700.-
- Remplacement des stores aux combles : Fr. 1'600.-

- Scellement balcon (côté route cantonale) : Fr. 640.-
- Peinture OF Pop suite aux dégâts d'eau : Fr. 1'600.-
- Réfection parquets suite aux dégâts d'eau : Fr. 5'600.-
- Infiltration eau dans toiture : Fr. 550.-
- Prévu dans le budget :
 - Accès informatisés : Fr. 18'000.-, dépensé Fr. 18'301.55
 - Vannes intelligentes : Fr. 12'000.-, dépensé Fr. 7'879.35
 - Pose d'un boiler centralisé : Fr. 13'000.-, dépensé Fr. 12'477.70

090.314.32 Maison de la cour :

Budget 46'000.-, compte 58'255.25 = dépassement de 12'255.25

- Non prévu : remplacement porte d'entrée Fr. 7'300.-, tirage fibre optique Fr. 3'700.-
- Prévu dans budget énergie : installation de vannes thermostatiques commandées

200.314.44 et 303.314.44 ancienne cure :

Budget 5'000.-, compte 11'560.70 = dépassement de 6'560.70

- Non prévu : dégâts des eaux Fr. 3'300.00, remplacement divers luminaires Fr. 2'300.-

210.314.41 Collège Perraires :

Budget 35'000.-, compte 45'875.50 = dépassement de 10'875.50

- Non prévu : réparation radiateur percé Fr. 3'360.-, curage des grilles Fr. 1'700.-
- Prévu dans le budget : remplacement porte d'entrée Fr. 26'689.95, budget prévu Fr. 20'000.-, dépassement Fr. 6'689.95 (initialement prévu à battant et fait coulissant automatique)

211.314.48 Co :

Budget 25'000.-, compte 39'658.85 = dépassement de 14'658.85

- Non prévu : armoires vestiaires Fr. 8'700.-, remplacement four Fr. 2'100.-, remplacement fenêtres cassées Fr. 3'300.-, réparations divers stores Fr. 2'500.-.
- Prévu dans le budget : entretien et réparation des stores Fr. 7'400.-, budget Fr. 15'000.-, économie Fr. 7'600.-.

351.314.53 Bochet :

Budget 36'000.-, compte 49'506.95 = dépassement de 13'506.95

- Prévu : contrôle d'accès et barrières budget Fr. 28'000.- coût effectif Fr. 42'600.-, dépassement Fr. 14'600.-.

541.314.83 Structure des Plavaux :

Budget 18'000.-, compte 36'848.65 = dépassement de 18'848.65

- Prévu : aménagement plan d'eau budget Fr. 10'000.- coût effectif avec améliorations sécuritaires, ré-engazonnement Fr. 28'300.-, dépassement Fr. 18'300.-.

780.314.00 Toilettes publiques :

Budget 500.-, compte 58'562.40 = dépassement de 58'062.40

- Non Prévu : rénovation des toilettes publiques, suite aux déprédations. Une demande de prise en charge par les assurances est pendante.

8. Des études concernant le trafic n'ont pas été réalisées, pourquoi ? (comptes 610 / 620 / 650.318.50)

Pour le budget de ces différents comptes d'étude, il y a :

- D'une part des montants provisionnels ou de réserve qui permettent d'engager des études si la nécessité est avérée en cours d'année. Peu de mandats d'études ont été commandés en 2021.
- D'autre part des montants spécifique pour des études en cours ou à venir

610.318.50 : Budget = 50'000 Comptes = 2'627

Etudes mobilité en collaboration avec le SDM du canton 20,000.00

RESERVE - pas utilisé

2021 : RC302 réaménagement tronçon Collombey-Monthey 30,000.00

ETUDE RÉALISÉE (mandat d'étude parallèle). Le canton doit refacturer la part qui revient à Collombey-Muraz. En attente de cette facture qui

interviendra en 2022

620.318.50 : Budget = 70'000 Comptes = 11'431

Etudes routières diverses 30,000.00

RESERVE - utilisé partiellement pour petites études diverses

2021 : Optimisation carrefour Z.A. Plavaux + accès MD école (suite) 40,000.00

VOLONTAIREMENT PAS RÉALISÉ – réflexion en suspens et directement en lien avec les conclusions du masterplan « Plavaux – Perraires – CFF »

650.318.50 : Budget = 75'000 Comptes = 6'247

2021 : Concept Halte/croisement CFF de Coll.-le-Grand (Perraires) suite 50,000.00

Très peu de dépenses pour ce dossier en 2021. La commune a rencontré CFF et l'OFT en mars 2022, les études devraient démarrer en automne 2022 en principe et se prolonger en 2023 (et suivant).

2021 : Pôle d'échange du Corbier (rail-route avec AOMC) 25,000.00

Dossier de sécurisation de la ligne TPC déposé à l'OFT depuis plus de 12 mois. Décision de ne pas avancer dans ce dossier avec des études tant que le calendrier n'aura pas été clairement établi, afin de ne pas faire des dépenses inutiles.

9. Le message de la municipalité indique que des économies substantielles ont été réalisées sur les travaux de toiture de la salle des Perraires et sur plusieurs chantiers liés aux canalisations des eaux claires et pour l'amélioration des sources. Sont-elles dues à une surévaluation du budget, à une modification du projet par rapport au plan initial ou à de réelles économies ?

Les raisons sont diverses et sont développées dans les questions ciblées, dans les rubriques correspondantes (ci-dessous)

Les principales raisons sont les suivantes :

- Devis de référence pour l'établissement du budget surévalué. Coût effectifs inférieurs à ce qui avait été budgétisé.
- Décalage dans le planning des chantiers, avec report partiel sur l'année suivante
- Modification ou adaptation de projet au stade de l'exécution

10. Selon le rapport détaillé du réviseur, plusieurs mesures doivent être prises par la municipalité en ce qui concerne la description des processus de l'environnement de contrôle ou de la tenue des comptes. Le rapport détaillé du réviseur sur les comptes 2020 ne faisait aucune mention de la révision de ces processus, de leur évaluation ou de propositions de mesures. Est-ce une demande de la municipalité de faire évaluer ces processus internes par le nouveau réviseur dès cette année ?

Non, cela fait partie des tâches de contrôle de l'organe de révision.

Comment le CM compte-t-il mettre en application les recommandations de l'organe de révision (matrices de risques, contrôle processus comptable, processus de communication des écarts réel VS budget) et dans quels délais ?

Les matrices de risque et les contrôles de processus sont en cours d'analyse au sein du service administration et finances et seront soumis au Conseil municipal dès finalisation. Concernant le processus de communication des écarts, des propositions d'adaptation du processus d'établissement des comptes seront également soumises pour décision d'ici la fin de l'année, afin d'être appliquées dès les comptes 2022 si une plus-value est enregistrée.

11. Combien a coûté la révision des comptes 2021 avec le nouvel organe de révision par rapport à l'ancien ?

La facture n'a pas encore été réceptionnée, puisque le mandat n'est pas encore finalisé (participation de l'organe de révision au prochain Conseil général. Cependant, l'appel d'offre a été effectué en bonne et due forme et le montant proposé (qui a d'ailleurs fait l'objet d'une validation de la part du Conseil général) faisait état d'un montant de Fr. 12'500, TVA et frais inclus. A noter que la dernière facture de notre ancienne fiduciaire s'est élevée à Fr. 12'170.10 TTC.

12. Pouvons-nous avoir le détail du tableau des EPT ?

Le tableau des EPT est présenté en annexe (Annexe 2).

13. Quels sont les bâtiments qui sont sur le marché libre pour l'électricité ?

- Le RCP (regroupement des consommateurs propres) de la Charmaie

- Le captage du Crêt
- Les Perraires
- L'école du Corbier
- La STEP de Collombey le Grand
- le captage Avançon

Quand renouvelle-t- on les contrats ?

Fin 2022

Quelles sont les projections financières ?

Les courbes fournies par l'intermédiaire de la déléguée à l'énergie présentent des cours très élevés.

14. Pouvons-nous avoir un tableau suivis des projets ? (Cf annexe 3 comptes 2020)

Oui, le tableau vous est présenté en annexe (Annexe 3). Nous planchons toujours sur un outil qui pourrait servir à la fois à la technique pour le suivi des plannings des projets et à la finance pour le suivi financier.

15. Y'a-t-il eu des intérêts négatifs payés facturés par les institutions bancaires ?

Oui compte « 940.321.00 » pour un montant de Fr. 302.05.

16. Faut-il craindre d'une hausse des taux d'intérêts bancaires ?

Oui, comme vous l'avez certainement lu dans la presse, les taux d'intérêts hypothécaires sont en train de prendre l'ascenseur.

Questions compte de fonctionnement

Remarque générale	<p>Selon le rapport Fidag – page 6 – Tenue des comptes : la mise en place d'un tel processus faciliterait grandement aussi le travail de la Cogest dans la mesure où les écarts significatifs entre les comptes de l'année précédente mais surtout le budget de l'exercice courant seraient commentés et justifiés. Mise en place pour l'année 2022.</p> <p>Dans l'idéal, oui. Il serait appréciable de pouvoir bénéficier des commentaires sur les écarts significatifs lors de l'analyse des comptes. Cela nécessite par contre de revoir le calendrier d'établissement de ces derniers et probablement d'anticiper certains postes. Nous recevons en effet certains éléments en début du mois d'avril, voir mi-avril (comme la facture finale de l'harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socio-professionnelle, reçue en date du 19 avril 2022 cette année) et étant donné les montants concernés nous ne pouvons pas ne pas comptabiliser ce décompte.</p>
Remarque générale	<p>Selon le rapport Fidag – page 6 Salaires : aucune provision pour les heures supplémentaires et les vacances non prises. A fournir un tableau détaillé pour l'année 2021 de la situation</p> <p>Les statuts du personnel de la Commune de Collombey-Muraz sont clairs :</p> <p>L'article 21a.2 dit « Les heures supplémentaires effectuées en accord ou sur demande du supérieur hiérarchique, doivent être compensées en congé ».</p> <p>L'article 33a.3 dit « Les vacances sont accordées et prises pendant l'année civile correspondante. Elles peuvent exceptionnellement être reportées à l'année suivante, au plus tard jusqu'au 30 avril, moyennant l'autorisation expresse du Chef de Service ».</p> <p>Sauf cas exceptionnels, qui sont remontés au Conseil municipal, il n'y a donc pas d'engagements financiers importants, nécessitant une provision, à charge de la commune.</p> <p>Bilan au Passif rubrique 2.200.30 Salaire à payer pour Fr.171'122.65.</p> <p>Que concerne ce poste ?</p> <p>L'ensemble des salaires nets 2021 qui n'ont pas pu être versés avant le 31 décembre 2021, notamment le heures du Conseil Général, du Conseil</p>

	municipal, les salaires horaires et auxiliaires, etc.
xxx.314.0	Entretien/rénovation des immeubles Justification des écarts entre comptes et budget – comment sont définis les travaux à entreprendre (budget) / comptes : travaux plus conséquents / travaux non exécutés / coûts des travaux surévalués Rubrique 090.314.31 / 200 / 351.314.53 / 541.314.83 / 780.314.00 Voir réponses à la question numéro 7 ci-dessus.
020.30	Charges de personnel (adm. Des finances et des contributions). Pourquoi une baisse des charges par rapport à 2020 et le budget 2022 ? Est-ce dû à des postes non repourvus ou à des postes remplacés par des collaborateurs qui coûtent moins ? Il s'agit effectivement du remplacement de deux collaboratrices au service des contributions (une personne est partie à la retraite et la responsable a décidé de donner une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle). Les parts d'expérience n'étaient pas les mêmes à l'entrée en fonction des nouveaux collaborateurs.
020.318.10	Frais d'encaissement - justification de la hausse en 2021 Il s'agit des frais de procédures liés à l'encaissement des factures de la commune. Une tendance haussière est constatée suite à la pandémie du COVID-19.
029.305.00	Assurance maladie, pourquoi une telle différence La CSS nous a versé le Bonus de l'APG maladie pour les années 2018-2019-2020 de frs 20'687.60 dont 4'338.00 en déduction de ce compte. La Vaudoise Assurance nous rembourse un bonus sur l'assurance complémentaire LAA de Fr 12'651.30 dont 2'545.70 comptabilisés dans ce compte.
029.309.20	Retraite anticipé : Comment se passe ce genre d'arrangement ? Est-ce une décision de la municipalité ? La commune de Collombey-Muraz applique strictement ses statuts du personnel (article 41 et 42). La décision d'accepter ou de refuser la demande de retraite anticipée est effectivement de la compétence du Conseil municipal.
029.311.10	Parc informatique / central téléphonique - justification de la différence avec le budget 2021 Un budget pour du matériel informatique avait été prévu dans le cadre de l'introduction du télétravail. Le nombre de collaborateurs qui a demandé à pouvoir bénéficier du télétravail s'est avéré moins important que planifié.
029.317.20	Promotion économique : pourquoi rien n'a été fait ? Un projet de développement avec l'appui de Chablais-Région est en cours. Actuellement la promotion économique est assurée sans que cela ne génère de coûts pour la collectivité.
029.362.29	Triage forestier – Reprise TVA. Pour les comptes 2020, il nous avait été indiqué qu'il s'agissait d'une reprise TVA à la suite d'une décision du TAF du 27.05.2020. Le montant repris en 2020 concernait les périodes 2010 à 2014. Pour 2021, s'agit-il de la dernière reprise ou un complément est-il encore à prévoir ces prochaines années ? Ce montant concerne la période 2015 à 2017. Le triage est à jour avec la TVA
029.366.30	Chèque famille – Peut-on obtenir la répartition entre chèque famille et chèque sport, ainsi que le % d'utilisation ? Fichier PDF statistique 2020-2021 (Annexe 4)
100.315.30	Maintenance mobilier et applic. Informatiques – justification écart budget /compte L'achat et la mise en place du cadastre a couté plus de Fr 47'000 au lieu des Fr 27'000 budgété. Ce module, parfaitement intégré à l'ERP communal, permet une meilleure efficience dans le suivi des dossiers.

113.35	<p>Police de Monthey, pourquoi cette augmentation de CHF 33'000 entre le compte 2020 et le compte 2021</p> <p>La convention signée avec la ville de Monthey pour les prestations de police sur le territoire communal fixe la contre-prestation en fonction du nombre d'habitants. Elle est réévaluée par tranche de 500 habitants supplémentaires. C'est ce qui s'est passé courant de l'année 2020, et c'est la raison de la différence entre les deux années.</p>
122.431.00	<p>Emoluments (APEA) - raison de la hausse</p> <p>La comptabilisation de ces émoluments dépend de la reddition des comptes des pupilles auprès de l'APEA. Celle-ci se fait tous les deux ans actuellement et elle est particulièrement aléatoire.</p>
140.315.25	<p>Entretien/remplacement BH – justification écart budget / compte</p> <p>Budget = 5'000 Comptes = 31'411</p> <p>Plusieurs remplacements d'hydrantes en 2021</p> <p>Certains travaux spécifiques en lien avec les BH ont été sortis du compte « chantier eau potable » 700.XXX et intégrés à ce compte spécifique à la défense incendie.</p>
140.352.12	<p>Centre de secours CSI : la commune de Monthey a-t-elle facturé pour toute l'année 2021 la participation de Collombey-Muraz ?</p> <p>Oui, l'ensemble de l'activité 2021 a fait l'objet d'une facturation par la ville de Monthey. Il n'y a plus de charges de fonctionnement propre à l'ancien corps qui figure encore dans les comptes communaux.</p>
210.312.41	<p>Chauffage/électricité/eau - Collège Perraires – pourquoi un tel montant pour cette rubrique à comparer avec le coût des autres établissements scolaires</p> <p>L'installation de chauffage pour l'ensemble du site des Perraires est situé dans le bâtiment du collège.</p> <p>Clé de répartition utilisée :</p> <p>30% du CAD est ventilé sur le CO (211.312.48)</p> <p>20% du CAD est ventilé sur la salle Polyvalente (351.312.58)</p> <p>20% de l'électricité est ventilé sur la salle Polyvalente (351.312.58)</p> <p>L'installation ne dispose pas de compteurs spécifiques pour chaque unité.</p> <p>Pourquoi sous la rubrique 341 Piscine : aucun poste pour cette rubrique</p> <p>L'installation ne dispose pas de compteurs spécifiques pour chaque unité.</p>
210.318.20 211.318.20	<p>Activité sportive et culturelles / justification écart budget / comptes</p> <p>Pourquoi certaines activités n'ayant pas pu avoir lieu (pandémie), n'ont-elles pas été remplacées par d'autres activités (plein air)</p> <p>L'écart est surtout explicable par le fait que le ski n'a pas eu lieu ni en primaire, ni au CO et par le fait qu'aucun spectacle ou intervention culturelle dans les classes n'a pu être proposé.</p> <p>Nous avons suivi le plan de protection du Canton qui interdisait de mélanger les classes pour les activités sportives et culturelles ce qui a considérablement réduit les faisabilités (et donc les coûts).</p>
290.315.10	<p>Entretien véhicule (Autres tâches d'enseignement – Charges de personnel).</p> <p>Les écoles disposent-elles d'un véhicule appartenant à la commune ?</p> <p>Qui peut utiliser ce véhicule ?</p> <p>Il s'agit d'un véhicule utilisé par le collaborateur au service des bâtiments communaux qui l'utilise pour ses besoins professionnels. Comme la plupart des interventions concerne les écoles, ce véhicule a été attribué à ce secteur.</p>
303.314.44	<p>Ancienne Cure 1000.- à presque 13000, pourquoi une telle différence?</p> <p>Sinistre : remplacement du sol suite à un dégâts des eaux. La demande de prise en charge par l'assurance est en cours.</p>
350.430.20	<p>Autres loisirs : D'où provient le montant de 54'000.- ? De quoi s'agit'il ?</p> <p>Il s'agit d'une facturation d'une taxe de remplacement pour une place de jeu lors d'une construction immobilière.</p>

440.352.00	<p>CMS Bas-Valais – raison de la hausse ? Il s'agit de la participation de la commune de Collombey-Muraz au déficit du CMS du Bas-Valais. La part du canton s'élève à 70% contre 30% aux communes. Le barème de répartition intercommunale fixe la répartition suivante : 50% au prorata du nombre d'habitants et 50% au prorata du nombre de soins.</p>
540.352.00	<p>TSHM : baisse de la prestation – raison ? Il s'agit de la participation de la commune de Collombey-Muraz aux coûts du Travailleur Social Hors Murs Chablais. Le barème de répartition intercommunale est fixé au prorata du nombre d'habitants. Pour Collombey-Muraz il s'élève à 25,74%, soit Fr. 4.48 par habitant. Une légère baisse peut être imputable à une absence maternité.</p>
541.43	<p>Structures jeunesse, contribution de tiers. Augmentation de compte 2020 au compte 2021, pour CHF 354 643.50 (+32.5%) De quoi s'agit-il ? 2020 = était une année COVID ; 2 mois n'ont pas été facturés aux parents. Cette année voit également les effets de l'augmentation du nombre de places décidé en 2019.</p>
541	<p>Structures jeunesse - présentation d'un rapport / nombre de places à disposition / fréquentation/ coût par place...document PDF (Annexe 5) Constat hausse de la participation tant à la crèche qu'à UAPE Sans rbt APG, la charge de personnel augmente de 9.60 % alors que les recettes sont en hausse de 13.60 % Avec rbt APG les pourcentages sont de 11 et 16 % La dotation en personnel est suffisante ? La dotation en personnel correspond aux normes d'encadrement définies par le canton. La comparaison avec 2020 n'est pas pertinente en raison du COVID-19, car 2 mois n'ont pas été facturés aux parents. En 2020, on aurait dû également voir apparaître l'effet de l'augmentation du nombre de places en UAPE et en crèche, réalisée en 2019. Mais le COVID en a décidé autrement. L'augmentation du nombre de places en UAPE modifie la proportion « frais de personnel / facturation aux parents » puisque l'encadrement nécessite moins de personnel. De plus, comme la tarification se fait en fonction des revenus, celle-ci peut avoir également une incidence sur ce poste.</p>
541.313.01/11 541.434.02/11	<p>Crèches/ UAPE repas (charges et recettes). On constate que les recettes provenant de la refacturation aux parents (CHF 128k ; CHF 139k) sont supérieures aux charges (CHF 121k, CHF 138k). Pour quelles raisons la commune fait-elle un « bénéfice » sur cette prestation ? Pour la facturation des frais de repas et de la fréquentation, nous fonctionnons sous forme de contrat. Les parents paient un montant fixe, déduction faite de 8 semaines pour la crèche et de 14 semaines pour l'UAPE. Nous n'effectuons pas de modifications de la facture quand les enfants sont absents, hormis les montants prévus contractuellement. Ainsi, quand un enfant est annoncé absent, nous ne commandons pas le repas et ne déduisons rien. Cela permet de compenser les frais de goûter et de déjeuner. Qui doit payer les repas ? Tous les parents quels que soient leurs revenus ou une distinction est-elle faite comme c'est le cas pour la garde des enfants ? Tous les parents paient le repas au prix coûtant, soit Fr. 7.- pour la crèche et Fr. 8.50 pour l'UAPE inclus déjeuner et goûter. Les tarifs des repas sont-ils réévalués périodiquement ? A quelle fréquence ? Non, les tarifs sont calculés en fonction du contrat négocié avec le prestataire. Ce processus fera l'objet prochainement d'un nouvel appel d'offre.</p>

550.361.00	<p>Institution handicapés sociales : Comment sont calculées ces subventions ? C'est une facture envoyée par le canton. A qui sont-elles versées ? Au canton</p>
570.364.11	<p>Résidence de la Charmaie : Pourquoi aucun montant dans les comptes 2021 ? Résultat positif, pas de couverture de déficit nécessaire</p>
570.364.12	<p>EMS- Subventions accordées – Pensionnaires en EMS Pourquoi cette augmentation par rapport aux comptes 2020 et au budget 2022 ? Il s'agit de la facturation par les EMS où résident nos concitoyens de la contribution résiduelle aux soins à raison de 30% pour les communes et 70% à charge du canton. En plus de cette contribution résiduelle aux soins, le canton et les communes prennent en charge l'excédent de dépenses d'exploitation retenues au sens de la LEIS. Plus le nombre de résidents communaux augmente, plus les coûts sont importants. De quoi s'agit-il concrètement ? Il s'agit de la participation de la commune aux soins des résidents en EMS.</p>
580.366 580.45	<p>Le détail de la rubrique ne permet pas de déterminer la raison de la baisse par rapport au budget et aux comptes 2020. Quelle est la rubrique 580.366.xx qui a fortement baissé et pourquoi ? Les avances d'aide sociale ont baissé. Les sous-comptes sont nominatifs et confidentiels Comment les coûts sont répartis entre canton, communes, CMS ? Facture finale 2021 en PDF La baisse des charges est-elle due à une baisse de demande d'aide ou à une politique plus restrictive dans l'aide accordée ? La gestion des dossiers d'aide-sociale est une tâche affectée au CMS. Elle ne fait donc plus l'objet d'une facturation dès juillet 2021.</p>
589.318.58	<p>Mandat d'animation culturelle – justification écart budget/compte Le mandat d'animation culturelle avec la ville de Monthey a débuté formellement au 1^{er} octobre 2021. La facture ne couvre donc que le dernier trimestre de l'année.</p>
610.361.61	<p>Le canton donne l'estimation des travaux pour le budget de chaque année sauf erreur. En cas de travaux supplémentaires ou de dépassement du coût estimé, le canton avise la commune et si oui quand et comment ? Non, il n'y a pas d'avis du canton à la commune. La constatation se fait au niveau de la facturation finale. Pourquoi une telle augmentation p/r aux comptes 2020 et au budget 2021 ? Reclassement des routes ? Il n'y a pas de reclassement de route ou d'élément particulier qui explique cette augmentation. Le canton définit (seul) les travaux qu'il entend réaliser et facture aux communes leur participation. En 2021, on relève une facture importante pour la pose d'un revêtement phono-absorbant sur la sortie nord de la route cantonale d'Illarsaz (RC 112), dans le prolongement des travaux planifiés. Ces travaux n'étaient initialement pas prévus et ont demandé des modifications de bordures de trottoirs.</p>
620.314.10	<p>Signalisation routière – justification écart budget/compte Budget = 60'000 Comptes = 3'821 Compte prévisionnel dont le montant est estimé selon les dépenses des années précédentes. Exceptionnellement bas en 2021. - Peu de correctifs nécessaires réalisés en 2021.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Pour tous les accidents de la circulation engendrant des dégâts, les auteurs étaient connus et les frais ont pu être refacturés. (par exemple, un dégât sur une borne télescopique peut s'élever à plus de 10'000.- selon le sinistre) - Plusieurs dépenses de signalisation/marquages ont été intégrées dans les grands chantiers routiers.
620.314.30	<p>Eclairage public (maintenance) - justification écart budget/compte Budget = 145'000 Comptes = 77'497</p> <p><i>Entretien armatures/structures/comptages électriques 70,000.00</i></p> <p>Compte prévisionnel dont le montant est estimé selon les dépenses des années précédentes. Exceptionnellement bas en 2021.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peu de correctifs ou de remplacements nécessaires réalisés en 2021. - Pour tous les accidents de la circulation engendrant des dégâts, les auteurs étaient connus et les frais ont pu être refacturés. <p>2021 : <i>Contrôle mécanique des mats (périodique 5 ans) 30,000.00</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle Réalisé : résultat plutôt bon, a engendré très peu de travaux <p>2021 : <i>Contrôle électrique des mats (périodique 5 ans) 10,000.00</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle Réalisé : résultat plutôt bon, a engendré très peu de travaux <p>2021 : <i>Ch. du Pontet mis en place éclairage Led 35,000.00</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Chantier Réalisé : coût inférieur au devis initial
620.430.20	<p>Place de parc, contributions de remplacement. De quoi s'agit-il ? Il s'agit de la facturation pour une taxe de remplacement pour une place de parc lors de la construction d'un immeuble.</p>
620.318.50	<p>Etudes routières/Eclairage public - justification écart budget/compte <u>620.318.50 : Budget = 70'000 Comptes = 11'431</u></p> <p><i>Etudes routières diverses 30,000.00</i></p> <p>RESERVE - utilisé partiellement pour petites études diverses</p> <p>2021 : <i>Optimisation carrefour Z.A. Plavaux + accès MD école (suite) 40,000.00</i></p> <p>VOLONTAIREMENT PAS RÉALISÉ – réflexion en suspens et directement en lien avec les conclusions du masterplan « Plavaux – Perraires – CFF»</p>
651.36	<p>Subvention accordées / bus d'agglomération / pour les rubriques 363 et 366</p> <p>Présentation détaillée de la répartition des coûts entre les communes et du financement de la promotion (incorporation dans les coûts de fonctionnement de Mobi-Chablais).</p> <p><i>Selon décompte Mobi-Chablais fourni par TPC (Annexe 6)</i></p> <p>Est-ce que la diminution de voyageurs due à la crise Covid a eu un impact sur la facture payée par la commune ? C'est une des causes de l'augmentation des coûts constatée pour le fonctionnement de Mobi-Chablais. Les TPC avaient chiffré l'impact COVID à près d'un demi-million de Fr. (entre la perte de recettes et l'augmentation des coûts).</p> <p>Est-ce que l'aide cantonale pour les transports publics ayant souffert des conséquences du Covid (crédit complémentaire cantonal 15CHF mio) a eu une influence sur la facture finale de la commune ? <i>Pas à notre connaissance</i></p>
651.363.30	<p>Pourquoi une telle augmentation entre budget et compte +23.8% ? <i>Voir question ci-dessus. Le budget que nous avons à disposition était évalué trop bas.</i></p>
651.366.40	<p>Pourquoi une telle augmentation entre budget et compte +120.4% ? Il s'agit de la distribution des tickets pour Mobi-Chablais et le succès rencontré auprès de la population. Près de 70'000 billets ont été distribués sur l'année 2021.</p>

700.315.30	<p>Informatique (prestations de tiers) / justification écart budget/comptes Il était prévu l'acquisition d'une licence pour le programme Aquapilot pour un montant de Fr. 13'000.-, le logiciel a finalement coûté Fr. 7'000.- <u>Budget = 20'000 Comptes = 9'158</u> 2021 : Licences Aquapilot pour autocontrôle + adaptation informatique 13,000.00</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de la licence Aquapilot : env. 700 - Achat logiciel Aquapilot : env. 7'000.- - Par contre, il était initialement prévu de déplacer le poste de commande du réseau d'eau mais en raison des travaux en cours sur le site de la STEP, ce transfert a été reporté. <p>Divers et imprévus. Montant de réserve admis de 7000.-</p> <ul style="list-style-type: none"> - Très peu de dépenses informatiques pour le réseau d'eau potable en 2021
710.318.50	<p>Frais d'études - mandats - justification écart budget/comptes <u>Budget = 140'000 Comptes = 86'436</u> Etudes diverses 20,000.00 Compte prévisionnel dont le montant est estimé selon les dépenses des années précédentes. Mandat d'étude pour le secteur de la Charmette + divers = env. 23'500 2021 : Etude équipement EU+EC secteur ZI Reutet+Bovery 30,000.00</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude intégrée dans le mandat optimisation PGEE, suite en 2022 <p>2021 : Optimisation PGEE + réseaux gravitaires 60,000.00</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude débutée et prolongée en 2022 = env. 42'000 <p>2021 : Cadastre des eaux industrielles 30,000.00 Etude réalisée = env. 21'000</p>
710.314.10	<p>Pourquoi une telle baisse par rapport au budget ? <u>Budget = 30'000 Comptes = 5'135</u> Correctifs canalisations, réparations réseau Compte prévisionnel dont le montant est estimé selon les dépenses des années précédentes pour faire face aux imprévus. Très peu de travaux nécessaires en 2021 2021 : Pose enregistreurs de débits 15,000.00 Finalement pas nécessaire. Récupération des enregistreurs dont la commune avait fait l'acquisition en 2020 et déplacement selon les besoins. Pas de nouveaux achats en 2021.</p>
710.331.00	<p>Pourquoi une telle baisse par rapport au budget ? Les taxes de raccordement ont financé l'ensemble des investissements de l'année ainsi qu'une partie de la STEP. Les canalisations sont à Fr. 1.00 au bilan.</p>
711.312.00	<p>Chauffage/électricité/eau - justification écart budget/comptes Une partie des nouvelles installations est en fonction, elle nécessite des relevages et une oxygénation importante. Le chantier est également branché sur notre raccordement.</p>
711.313.00	<p>Produits de traitements / adjuvants - justification écart budget/comptes <u>Budget = 85'000 Comptes = 62'499</u> Dans le cadre des travaux de rénovation de la STEP actuellement en cours, le Service cantonal de l'Environnement (SEN) a fixé toute une série de contraintes en matière de qualité de traitement des eaux usées, en phase « chantier ». Pour atteindre les objectifs fixés par le SEN, certaines adaptations ont dû provisoirement être réalisées, le temps des travaux. L'une d'entre elles consiste à augmenter notablement l'adjonction de chlorure ferrique lors du traitement biologique des eaux. Pour répondre à ces exigences, le budget 2021 avait donc été renforcé sans disposer de réels repères. Finalement, la surconsommation en chlorure ferrique s'est avérée moins importante que prévue.</p>
720.318.74	<p>Elimination et tri des déchets - justification écart budget/comptes Si l'on prend en compte le réalisé 2018 et 2019 (chiffres sur lesquels on se base pour l'élaboration du budget 2021), nous ne devons pas être</p>

	aussi haut. Le COVID a probablement joué un rôle dans l'augmentation constatée.
720.318.75	Déchetterie Satom - justification écart budget/comptes Une révision des coûts de la déchetterie a été effectuée par Satom SA. Comme celle-ci doit s'autofinancer, le tarif est passé de Fr. 17.-/par habitant à Fr. 19.-/par habitant. Cette évolution n'était pas connue lors de l'établissement du budget.
720.434.71	Taxe variable – sacs taxés - mode de répartition de la taxe ? Comment fonctionne ce poste ? En 2021, 8'434'060 sacs ont été commercialisés sur les 58 communes ayant adopté la taxe au sac. À relever que 72% des sacs vendus sont des sacs 35 litres, 17% des sacs 17 litres, 7% des sacs 60 litres, et 4% des sacs 110 litres. Depuis l'introduction de la taxe au sac en 2018, plus de 61 millions de francs ont déjà été entièrement rétrocedés aux communes, dont 14'950'370 francs en 2021. Selon les conventions, le montant est réparti par l'ARVr selon les tonnages de sacs annoncés pour chaque commune et servent exclusivement à financer les transports et le tri et la valorisation des déchets urbains. Pour Collombey-Muraz cela représente un montant de Fr. 545'530.40. Qui effectue la répartition des montants encaissés par les magasins pour les sacs taxés ? Il s'agit de l'Antenne Région Valais romand.
720.434.741	Taxes prp poids – explication de la hausse Il s'agit des taxes de base « entreprises et indépendants » pour la taxe déchets. L'explication de la hausse est certainement à chercher dans l'augmentation du nombre d'entreprises sur la commune (1303 en 2020 et 1509 en 2021).
780.314.00	Toilettes publiques (entretien& rénovation) – Justification écart budget/comptes Voir réponses question 7 Compte 780.314.00 WC Publics : <u>Budget 500.-, solde 58'562.40 = dépassement de 58'062.40</u> - La commune a connu une vague de vandalisme importante sur la quasi-totalité des WC publics. Le ou les auteur(es) n'ont pas pu être identifiés. - Le Conseil a décidé, dans un premier temps de fermer tous les WC - Il a ensuite retenu de procéder à la rénovation de ceux-ci. Pour certains, seuls les appareils sanitaires ont été remplacés, mais dans certains cas, il a été retenu de refaire des travaux de carrelage. - Afin de limiter les risques de vandalisme nocturne, il a été retenu d'équiper les WC de serrures automatiques. Les WC sont désormais fermés de 20h00 à 07h00. Pourquoi ce poste est-il dans protection de l'environnement ? Architecture MCH.
800.365.81	Réseaux OQE – De quoi s'agit-il ? Est-ce dû à la reconduction du contrat ? Il s'agit du décompte final du projet de réseau écologique « Collombey-Rigoles ». Qu'est-ce que concerne ces charges (qui sont partiellement subventionnées 800.461.80) ? Participation au réseau OQE Les Barges pour Fr. 147.30 et facture finale du projet « Collombey-Rigoles » pour Fr. 20'032.20. Cette prestation découle du contrat de base pour le réseau agro-environnemental. Le montant est subventionné à 60% par le canton. Le solde réparti 84%-16% avec Vionnaz.
869.318.50	Etudes - justification écart budget/comptes Il s'agit d'un report sur 2022 du solde des études pour la planification énergétique territoriale.

870.434.10	<p>Taxes Site de la Croire – baisse recettes ? Baisse du nombre de chantiers avec apports sur le territoire communal.</p>
900.330.00	<p>Remises d'impôts - toutes de la compétence de la Municipalité selon la loi (Fr. 500) ou des remises aussi après approbation par le Dpt (art. 219 LF) Le Conseil municipal donne un préavis sur la base d'un dossier analysé par une commission de remise du service des contributions. C'est ensuite le Service cantonal des contributions qui statue sur l'octroi ou non d'une remise (art. 167 et 167a) pour les montants d'impôt dépassant Fr. 500.- (art. 219 LF).</p>
900.330.10	<p>Toutes les pertes fiscales comptabilisées le sont sur ADB. Oui Pertes fiscales : présentation du mode de suivi de l'encaissement, à savoir depuis l'échéance, à quelle date (nombre de jours après échéance) : 1er rappel / 2ème rappel / sommation / poursuite Dès l'envoi de la facture, le délai est de 30 jours. Après cela, un 1^{er} rappel est envoyé avec un délai pour le paiement ramené à 20 jours. A l'échéance, un deuxième rappel est envoyé avec un ultime délai à 10 jours. Au terme des deux rappels, la procédure de poursuite est activée à la réquisition de poursuite. Il n'y a pas de sommation envoyée. Arrangement de paiement : suivi et respect La procédure est décrite sur notre site internet à la page : Demande de délai de paiement :: Commune de Collombey-Muraz :: Valais :: Suisse Cette procédure est scrupuleusement respectée.</p>
900.330.20	<p>Impôts sur les PP – Provision sur débiteurs Comment a été calculé le montant ? Voir PDF (Annexe 7) Pourquoi rien en 2020 ? Comptabilisation différente ? Le calcul du du croire au 31 décembre 2020 se chiffrait à Fr. 1'288'00.00 Comme les effets du Covid était difficilement estimable au 31 décembre 2020 et par mesure de prudence, la provision de Fr. 1'590'00.00 a été maintenue au bilan.</p>
900.400.00	<p>Le rapport Fidag – page 23 – indique que 898 indépendant n'ont pas été taxés pour l'année 2020 – quelle en est la raison (DI pas déposée ou retard dans la taxation ?) - Suivi auprès du canton ? Toutes les taxations sont effectuées par le canton. La commune est donc tributaire de l'avancement du traitement des taxations. Présentation d'un tableau récapitulatif % de contribuables taxés par année fiscale Document PDF (Annexe 8).</p>
901.330.10	<p>Pertes sur impôts : le rapport Fidag en page 24 fait mention de 4 remises accordées par le Conseil. Ces remises figurent où dans les comptes ? Ces remises ne figurent pas dans ce compte, puisqu'il s'agit de pertes sur impôts des personnes morales. Les remises d'impôts des personnes physiques sont comptabilisées sous : 900.330.00. S'agit-il effectivement d'une remise (art. 219 LF) Les montants figurant sous le 901.330.10 sont des pertes et pas des remises.</p>
901.40100	<p>Impôts sur les PM – Impôt sur le bénéfice. Sans trahir le secret fiscal, a-t-on une explication sur la forte augmentation des revenus par rapport à 2020 et au budget 2021 ? Il s'agit essentiellement des notifications d'années antérieures (pour un montant avoisinant les Fr. 1,4 million), soit des années 2009 à 2020.</p>
940.426.00	<p>Revenu participations permanentes – raison hausse Dividendes FMV 2019 : 3'466.65 2020 : 5'200.00 Dividendes Holdigaz 2019 : 62'145.00 2020 : 74'574.00.</p>
942.423.00	<p>Loyers – raison hausse En 2020 et en raison du Covid, le Conseil avait accordé une baisse de loyer à la société Valtube SA pour Fr 13'500.00</p>

	En 2021, un deuxième DDP en faveur de la Chaloupe a été signé, générant Fr. 17'569.80 de rentrées supplémentaires.
--	--

A. Questions comptes d'investissement

140.503.38	Caserne du feu – Justification écart budget/compte Décompte final du coût de construction pas encore connu ? <u>Non, en 2022 (toujours en attente).</u>																								
210.503.70	Salle Polyvalente et Bibliothèque Perraires – justification écart budget/compte Pas de report dans budget 2022 Compte 210.503.70 Salle polyvalente: <u>Budget 780'000.-, compte 370'921.70 = moins-value : 409'078.30</u> Prévu dans le budget : <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation toiture : 700'000.- dépensé 370'921.70 - Le coût des travaux a été très nettement surévalué par le bureau d'architecte. Pas de report dans budget 2022 <ul style="list-style-type: none"> - Un montant d'environ 42'000.- (factures tardives) figurera dans les comptes 2022, en lien avec ce chantier. 																								
340.503.00	Vestiaires Plavaux – abandon – pas de report dans budget 2022 ? <i>2021: Terrain des Plavaux : Mise aux normes barrières spectateurs 50,000</i> <u>Budget = 50'000 Comptes = 0.-</u> VOLONTAIREMENT PAS RÉALISÉ – réflexion en suspens et directement en lien avec les conclusions du masterplan « Plavaux – Perraires – CFF». <u>Pas reporté.</u>																								
610.561.00	Le canton (service mobilité) donne l'estimation des travaux pour le budget de chaque année sauf erreur. En cas de travaux supplémentaires ou de dépassement du coût estimé, le canton avise la commune et si oui quand et comment ? <u>Non</u> Quel travaux entrepris ? Facture finale en PDF (Annexe 9) <u>Budget = 35'000 Comptes = 202'834.-</u> Selon décompte et clé de répartition compliquée - transmis par le canton : <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="2">Part. aux investissements routiers régionaux :</td> </tr> <tr> <td>112 Vouvry-Monthey Canal Bras-Neuf</td> <td style="text-align: right;">48'250.65</td> </tr> <tr> <td>111 Assain. Ponts Chenarl& Nizod Vald'Illiciez</td> <td style="text-align: right;">51'174.45</td> </tr> <tr> <td>112 Vouvry pont Canal Marais</td> <td style="text-align: right;">1'945.45</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Part. aux routes internationales et T9 :</td> </tr> <tr> <td>111 Assain. Ponts Chenarl& Nizod Vald'Illiciez</td> <td style="text-align: right;">621.50</td> </tr> <tr> <td>T9 Haut-Valais</td> <td style="text-align: right;">4'993.45</td> </tr> <tr> <td>T9 Valais central</td> <td style="text-align: right;">23'640.00</td> </tr> <tr> <td>T9 Bas-Valais</td> <td style="text-align: right;">65'510.90</td> </tr> <tr> <td>115 Vionnaz – Aigle</td> <td style="text-align: right;">680.65</td> </tr> <tr> <td>302 St-Gingolph – St-Maurice</td> <td style="text-align: right;">5'014.20</td> </tr> <tr> <td>T9 Agglo Sion</td> <td style="text-align: right;">1'052.65</td> </tr> </table>	Part. aux investissements routiers régionaux :		112 Vouvry-Monthey Canal Bras-Neuf	48'250.65	111 Assain. Ponts Chenarl& Nizod Vald'Illiciez	51'174.45	112 Vouvry pont Canal Marais	1'945.45	Part. aux routes internationales et T9 :		111 Assain. Ponts Chenarl& Nizod Vald'Illiciez	621.50	T9 Haut-Valais	4'993.45	T9 Valais central	23'640.00	T9 Bas-Valais	65'510.90	115 Vionnaz – Aigle	680.65	302 St-Gingolph – St-Maurice	5'014.20	T9 Agglo Sion	1'052.65
Part. aux investissements routiers régionaux :																									
112 Vouvry-Monthey Canal Bras-Neuf	48'250.65																								
111 Assain. Ponts Chenarl& Nizod Vald'Illiciez	51'174.45																								
112 Vouvry pont Canal Marais	1'945.45																								
Part. aux routes internationales et T9 :																									
111 Assain. Ponts Chenarl& Nizod Vald'Illiciez	621.50																								
T9 Haut-Valais	4'993.45																								
T9 Valais central	23'640.00																								
T9 Bas-Valais	65'510.90																								
115 Vionnaz – Aigle	680.65																								
302 St-Gingolph – St-Maurice	5'014.20																								
T9 Agglo Sion	1'052.65																								
620.501.00	Aménagement rues et places – justification écart budget/compte Pas de report dans budget 2022 2021 : nouveau chemin de MD STEP - Digue du Rhône 300,000.00 2021 : Aménagements cheminement côté nord église Collombey																								

	<p>40,000.00 <u>Budget = 405'000 Comptes = 62'567.-</u> <i>2021: Aménagements cheminement côté nord église Collombey</i> <i>40,000.00</i> RÉALISÉ – env. 32'000.- sur compte 2021 + xxxx.- de finition reporté sur 2022 <i>2021: nouveau chemin de MD STEP - Digue du Rhône 300,000.00</i> VOLONTAIREMENT PAS RÉALISÉ – décision de s'assurer que l'axe de mobilité douce soit parfaitement compatible avec le plan des équipements Tamoil en cours. <i>2021: Organisation et uniformisation routes de plaine 65,000.00</i> PARTIELLEMENT RÉALISÉ - Phase d'études et de mise à l'enquête : env. 11'700.- - Signaux et marquage périmètre Perraires : env. 13'500.- <i>Divers et imprévus :</i> - frais d'expropriation pour trottoir route de Pré-Géroux réalisé il y a plus de 10 ans : env. 3'000.- solde honoraires 2020 pour chantier : 2600.-</p>
620.501.12	<p>Aménagement centre du village : Pourquoi un tel écart avec le budget ? <u>Budget = 710'000 Comptes = 953'035.-</u> Ce dépassement s'explique par une modification du projet. Initialement, la place devait être réalisée en enrobé, avec la mise en place d'un film coloré. Par souci de durabilité et d'esthétique, le Conseil municipal a retenu de paver intégralement la place, ce qui a occasionné d'importantes plus-values : - pour la réalisation d'un radier en béton poreux sous les pavés, pour en assurer la stabilité - pour la fourniture et la pose de pavés gris et teintés dans la masse, avec motif de pose. Les offres complémentaires rédigées par l'entreprises étaient de l'ordre de Fr. 355'00.- avant travaux. Finalement, grâce à un suivi strict du chantier et à des séances de métrés contradictoires animées, le montant des dépassements a pu être réduit. - Pour le pavage de la place (Fourniture et pose des pavés avec lit de gravillon), un dépassement de l'ordre de Fr. 108'000.- H.T. par rapport à ce qui était annoncé. - Pour les différents travaux (Radier en béton poreux, déplacement couvert, nouvelle forme de la place, choix d'essences d'arbres, éléments non définis lors de l'appel d'offre, socles, borne véhicule électrique, etc.), un dépassement de l'ordre de Fr 115'000 H.T. par rapport au budget prévu.</p>
650.561.65	<p>Déplacement ligne AOMC – justification écart budget/compte Pas de report dans budget 2022 Situation reportée. Pas d'autres éléments connus.</p>
710.501.00 700.501.00	<p>Canalisations – justification écart budget/compte avec détails par objet 700.501.00 (investissements pour eau potable): <u>Budget = 935'000 Comptes = 547'028.-</u> <i>2021: EP Extension réseau 25,000.00</i> RESERVE - pas utilisé <i>2021: EP Centre Illarsaz remplac cond (simult aménag place) (suite)</i> <i>120,000.00</i> REALISÉ - dépense effective = env. 185'000</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - décidé de remplacer une longueur plus importante que ce qui était initialement prévu, pour ne plus à devoir revenir dans ce secteur soumis à d'importants travaux durant près de 2 ans <p><i>2021: EP Rte de la fin-Rte de Fontaine-Ch. du Pontet (suite)</i> 390,000.00</p> <p>REALISÉ PARTIELLEMENT – solde des fonds disponibles affectés à d'autres travaux avérés plus urgents</p> <ul style="list-style-type: none"> - nouvelle conduite au chemin du Ban + défense incendie - dépense effective = env. 21'000 - la suite des travaux dans ce secteur est reporté <p><i>2021: EP Chambre de connexion bidirectionnelle avec Monthey</i> 100,000.00</p> <p>REALISÉ PARTIELLEMENT EN 2021 – SOLDE EN 2022</p> <ul style="list-style-type: none"> - dépense effective = env. 32'000 - majeure partie des travaux en 2022 - chantier piloté par la commune de Monthey qui nous facture notre participation, en fonction de l'avancement des travaux <p><i>2021: EP Rénovation conduite de refoulement Châble-Croix</i> 150,000.00</p> <p>REALISÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> - dépense effective = env. 91'000 - coûts moins importants que le devis <p><i>2021: EP Déplacement conduite secteur Charbonnières 150,000.00</i></p> <p>REALISÉ PARTIELLEMENT EN 2021 – SOLDE EN 2022</p> <ul style="list-style-type: none"> - dépense effective = env. 9'000 - majeure partie des travaux en 2022, avec la réalisation de la conduite de rejet des eaux usées de la STEP. Calendrier dépendant du chantier de la STEP <p>Autres chantiers - Pas prévus initialement dans le budget :</p> <p><i>Remplacement conduite secteur Reutet – bord du canal du Bras-Neuf</i> REALISÉ – urgence suite à une dégradation rapide de la conduite</p> <ul style="list-style-type: none"> - dépense effective = env. 93'000 <p><i>Remplacement de la conduite d'eau potable et défense incendie – rue St-Jean à Muraz</i> REALISÉ – urgence suite à une dégradation rapide de la conduite</p> <ul style="list-style-type: none"> - dépense effective = env. 120'000 <p>710.501.00 (investissements pour eau usée) : <u>Budget = 955'000 Comptes = 394'190.-.-</u></p> <p><i>2021: EU Collecteur secteur Petit-Paradis/La Crottaz 65,000.00</i></p> <p>REALISÉ PARTIELLEMENT EN 2021 – SOLDE EN 2022</p> <ul style="list-style-type: none"> - dépense effective = env. 22'000 - majeure partie des travaux en 2022 - chantier piloté par la commune de Monthey - part importante des travaux réalisée, mais retard dans la facturation. <p><i>2021: EU Centre Illarsaz correctifs réseau (simult. place) 30,000.00</i> MONTANT PROVISIONNEL – AUCUN TRAVAUX FINALEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> - dépense effective = 0.- <p><i>2021: EU Clos-Novex/Pré-Raye (1ère étape) 250,000.00</i></p> <p>REALISÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> - dépense effective = env. 150'000
--	---

	<ul style="list-style-type: none"> - coûts moins importants que le devis estimatif <p>2021: <i>EU Mesure prioritaire BEP Illarsaz+correctifs réseau</i> 270,000.00 RENONCÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étude approfondie a conclu que cet investissement était disproportionné et pas judicieux. - Décision re renforcer le système de pompage de la STAP d'Illarsaz pour se prémunir contre un risque d'inondation - dépense effective pour cette mesure = env. 23'000 <p>2021: <i>EU Extension réseau secteur Charbonailles, Les Neyres</i> 340,000.00 REALISÉ PARTIELLEMENT EN 2021 – SOLDE EN 2022</p> <ul style="list-style-type: none"> - dépense effective = env. 145'000 - la plus grande partie des travaux est réalisée en 2021 - un montant de Fr. 100'000.- est porté au budget 2022 pour finaliser les travaux + pour factures en suspens. - Le coût final sera nettement inférieur au devis initial établi par le bureau d'ingénieurs <p>Autre chantier - Pas prévu initialement dans le budget : <i>Secteur de la Charmette – remplacement d'une conduite sous la route cantonale. Mise en place d'un système séparatif en vue des travaux planifiés en 2022.</i> REALISÉ – utilisation d'une partie des fonds disponibles sur le compte, en anticipation de la suite des travaux à réaliser dépense effective = env. 53'000</p>
--	--

B. Questions Bilan

1.112.00 1.112.10 1.113.00	<p>Contribuables Provision d'impôts Débiteurs Présentation d'un tableau récapitulation par année avec les montants ouverts Pas de tableau disponible. Les postes-ouverts sont vérifiés par sondage par l'organe de révision. Un contrôle de la qualité des débiteurs est également effectué dans le cadre de l'audit. Le document de calcul du <i>Du croire (Annexe 7)</i> est mis en annexe.</p>
1.120.00	<p>Placements à terme : 5 mios - échéance et taux du placement + niveau de risque ? Placements où ou à qui ? Est-ce une volonté de la municipalité d'augmenter le rendement de la fortune ? Non, ce compte de dépôt a uniquement été ouvert pour déposer la liquidité excédentaire (dans l'attente de paiements importants pour la STEP, pour le canton...). Il a permis d'éviter au maximum le paiement d'intérêts négatifs pratiqués par certains établissements financiers.</p>
1.121.20	<p>Valchablais – amortissement actions par quel compte de charges <i>La provision a été créée en 2020 (940.330.90)</i></p>
1.138.10	<p>Impôt anticipé : le remboursement est demandé chaque année ? Prescription 3 ans <i>Oui, nous sommes à jour</i></p>
1.153.00	<p>La Charmaie SA – amortissement des actions par quel compte de charges ? <i>Par le compte 940.331.00</i></p>
2.240.94	<p>Dissolution provision risques placements – par quel compte produits ? Pourquoi avoir dissous cette provision ? <i>La provision constituée en 2020 a servi à amortir les titres du cpte</i></p>

	1.121.20. Cette participation n'a pas pour vocation de restituer un rendement. Elle est donc par prudence amortie.
--	--

C. Questions Annexes aux comptes

Annexes comptes	<p>Emprunt – page 110 – Caisse pension Poste - échéance 30.06.2022 pour 12 mios - déjà anticipé le renouvellement – hausse des taux ? Idem 03.09.2022 Postfinance pour 5 mios ?</p> <p>Il n'est pas possible d'anticiper ce genre de financement, sous peine d'être pénalisé au niveau des conditions. Nous sommes en cours d'évaluation pour définir les meilleures variantes pour ces refinancements.</p>
Annexes comptes	<p>Valeur assurances incendies au 31.12.2021 - page 113 - de quand date la dernière révision ?</p> <p>Lors du renouvellement du contrat des assurances choses, en 2018.</p>

D. Questions complémentaires

Politique d'amortissements	<p>Y a-t-il eu des amortissements complémentaires sur 2021 ? Si oui pour combien et sur quels actifs ?</p> <p>Il n'y a pas eu d'amortissements complémentaires sur les comptes 2021.</p>
----------------------------	--